Règlement FOULEE IMPERIALE DE FONTAINEBLEAU

Site internet : http://www.lafouleeimperiale-fontainebleau.fr/

Demande de renseignements : contact@lafouleeimperiale-fontainebleau.fr

Adresse courrier: chez Annie Roux10, rue des Pleus 77300 Fontainebleau

FOULEE IMPERIALE DE FONTAINEBLEAU
DIMANCHE 7 AVRIL 2019

La ***Foulée Impériale de Fontainebleau2019*** *est organisée conjointement par l'association* ***LA FOULEE IMPERIALE de FONTAINEBLEAU****,* ***la Ville de FONTAINEBLEAU*** *ainsi que le club* ***PAYS de FONTAINEBLEAU-ATHLETISME.***
L'évènement aura lieu le ***Dimanche 7 Avril 2019****.*

Cette organisation bénéficie du concours :

- *du Conseil Régional d'Ile de France, du conseil Général de Seine et Marne et du Château de Fontainebleau,*
- *de la Fédération Française, de le Ligue d'Ile de France, du Comité de Seine et Marne d'Athlétisme et de sa Commission des Courses Hors Stade,*
- *de partenaires économiques,*
- *de 280 personnes, bénévoles des associations de la ville, agents de la ville et des polices municipale et nationale. Organismes de secours*
- *Animation musicale et village exposants sur le site de l'évènement*

1. PROGRAMME HORAIRES DES COURSES

13h30: 1 km filles nées de 2008 à 2012
13H40: 1km garçons nés de 2008 à 2012
13H50: 3 kms filles et garçons nés de 2004 à 2007
14H30: 10 kms: F et H nés à partir de 2003 et avant
16H00: Semi marathon: F et H nés à partir de 2001 et avant

Les courses 10 km et semi-marathon sont inscrites aux calendriers officiels du Comité de Seine et Marne, de la Ligue d'Ile de France d'Athlétisme et de la Fédération Française d'Athlétisme.
Elles sont labellisées « régional » par la Fédération Française d'Athlétisme et sont qualificatives pour les championnats de France.

2. INSCRIPTIONS

*Le nombre de dossards attribué est limité à **1500** pour le 10 kms, **900** pour le semi-marathon, et **400** pour les enfants.*

Les courses sont ouvertes aux coureurs licenciés ou non, femmes et hommes.
Les concurrents handisports sont également accueillis à titre gratuit pour eux-mêmes et à titre payant pour les accompagnateurs éventuels (prendre contact lors de l'inscription).

LES INSCRIPTIONS PEUVENT ETRE

*- soit faites **EN LIGNE avant le Jeudi 4 AVRIL minuit** sur le site :http://www.lafouleeimperiale-fontainebleau.fr/*

*- soit envoyées **PAR COURRIER** à: **Foulée Impériale de Fontainebleau chez Annie Roux 10, rue des Pleus 77300 FONTAINEBLEAU avant le 2 avril** accompagnées du montant de l'inscription et de la photocopie du certificat médical ou de la licence.*
Les bulletins peuvent être téléchargés sur le site internet. Ils sont disponibles également à la mairie de Fontainebleau, à l'office du tourisme de Fontainebleau, à la maison des Sports de LA FAISANDERIE et dans les mairies de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau.

*- soit **SUR PLACE** au Théâtre Municipal de Fontainebleau rue Denecourt le samedi 6 de 14 h à 19 h et le dimanche 7 avril de 10 h à 1/2H avant chaque départ de course **dans la limite des dossards encore disponibles.***

Les licences suivantes seront acceptées :

- *Les licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrées par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.*
- *Les licences sportives en cours de validité à la date de la manifestation, délivrées par une fédération uniquement agréée, sur lesquelles doivent apparaître la non contre-indication à la pratique du Sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.*

***Pour les non licenciés :** un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'an à la date de la compétition, ou de sa copie. **Le certificat sera conservé par l'organisateur.** Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.*

***Les participants étrangers** sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national.*

MODELE CERTIFICAT MEDICAL A PRESENTER

Je soussigné :(nom, prénom et adresse du médecin)
Certifie avoir examiné
Monsieur, Madame, ou Mademoiselle Nom, prénom

Né(e) le JJ/MM/AAAA

Et avoir constaté l'absence (ou que l'intéressé ne présente pas) de contre indication à la pratique de la course à pied (ou de l'athlétisme ou du sport) en compétition.

Date (moins d'un an au jour de la course), signature et CACHET du médecin

Les dossards sont attribués dans la limite des disponibilités dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

A noter que le fait de s'inscrire vaut accord pour permettre à l'équipe médicale de sécurité sanitaire de procéder à tous soins, évacuation sanitaire, et hospitalisation qui seraient jugés nécessaires de la part des services médicaux par l'état d'un coureur.

Aucune inscription ne pourra faire l'objet d'un remboursement quel que soit le motif d'annulation.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

3 TARIFS

Heure	***Course***	***Année naissance***	***jusqu'au 24 mars***	***groupe de 10 (2)***	***Après le 24 mars ou sur place (3)***
13 h 30 (F) *14 h 10 (G)*	*1 km*	*2008 à 2012*	*Gratuit*	*Gratuit*	*5 €*
14 h 20	*3 km*	*2004 à 2007*	*Gratuit*	*Gratuit*	*5 €*
14 h 30	*10 km*	*2003 et avant*	*12 € (1)*	*10 € (1)*	*17 € (1)*
16h 00	*Semi-marathon*	*2001 et avant*	*17 € (1)*	*14 € (1)*	*22 € (1)*

(1) dont 1 € pour don à des associations caritatives
(2) Tarif réduit groupe : minimum 10 personnes du même club ou groupe
(3) selon dossards disponibles

4 DOSSARDS

Les dossards pourront être retirés le samedi 6 avril de 14 h à 19 h ou le dimanche 7 avril jour de l'épreuve de 10h à ½ heure avant le départ au théâtre de Fontainebleau, rue Denecourt à 600 m de la zone Arrivée/Départ.

Il sera possible de vérifier son inscription sur le site internet de la course.

Aucun dossard ne sera donné si le dossier d'inscription n'est pas à jour, même si le paiement du droit d'inscription a été fait.

***Le dossard est obligatoire** et devra être apposé sur la poitrine bien à plat, être ni plié, ni froissé et épinglé aux 4 coins, et laisser apparaître l'espace publicitaire des partenaires.*

Les ceintures dossards de triathlon sont interdites.

***Courses 10 km et semi-marathon**: un tee-shirt sera distribué à chaque inscrit sur présentation du dossard (stand placé place de la REPUBLIQUE à 300 m du lieu de remise des dossards)*

5 DROIT A L'IMAGE et DRONE

Le fait de remplir une fiche d'inscription autorise les organisateurs à utiliser pour leurs besoins de communication et de promotion les images des concurrents (photos, films …) sur lesquelles ils pourraient apparaître.
Les concurrents acceptent le survol éventuel d'un DRONE dans le respect des règles de sécurité.

6 CAS DE FORCE MAJEURE

En cas d'annulation de l'épreuve pour des raisons de force majeure : annulation de sécurité imposée par les autorités en raison de l'actualité du moment, décision de l'organisation en raison de conditions climatiques exceptionnelles rendant dangereuse la course, décision du maire, modification des mesures de sécurité à appliquer en cours d'année rendant insurmontable les modalités d'organisation les concurrents ne pourront prétendre à aucun remboursement ou indemnisation.

7 PARCOURS

Le parcours est mesuré par des officiels de la FFA selon les règles IAAF. Il présente une alternance d'itinéraires urbains et boisés, sur sol stable, bitumé ou en stabilisé.
L'itinéraire des parcours est sans difficulté majeure. Une courte portion comporte des pavés (environ 30 m).
Les courses se déroulent en centre-ville, le 10 km comporte 2 boucles, le semi-marathon comporte 3 boucles.
Chaque km pour le 10 km et le semi-marathon est matérialisé par un visuel. A noter que certaines portions du parcours, en stabilisé, peuvent être difficiles pour les handicapés en fauteuil en cas de pluie.

8 SECURITE

Le parcours est totalement étanche à toute circulation. Aucun véhicule ne stationne sur les rues empruntées par les coureurs. Il est cependant conseillé la plus grande vigilance en zone urbaine ouverte aux piétons. La sécurité est assurée par des baliseurs, par les agents des polices municipale et nationale et par des accompagnateurs en VTT.
***Les accompagnateurs sont interdits** même pour les courses enfants sous peine de disqualification.*
A noter qu'en raison de l'actualité et pour des raisons de sécurité, un dispositif anti intrusion est mis en place pour la durée des épreuves.

9.ASSURANCE

La compétition et l'organisation sont couvertes par une police responsabilité civile prise par l'organisateur et par l'assurance de la FF Athlétisme. Les licenciés bénéficient de la couverture de la licence fédérale. Les non licenciés doivent prendre leurs dispositions pour leur couverture personnelle de responsabilité civile.

10. POSTES DE SECOURS

Trois postes de secours avec des moyens mobiles seront disposés sur le parcours et à l'arrivée.

Les participants ont devoir d'assistance envers toute personne en situation de détresse. Des postes radios sont répartis sur le parcours pour donner l'alerte si besoin. L'inscription entraine l'acceptation de tous soins, évacuation, hospitalisation, intervention médicale y compris opération qui seraient jugés nécessaire par le corps médical en fonction de l'état du patient y compris pour les enfants mineurs.

11. RAVITAILLEMENT

Seuls les postes de ravitaillement de l'organisation sont autorisés sous peine de disqualification.
Une éponge est à la disposition des concurrents du 10 km et du semi-marathon lors du retrait du dossard.

12. CONTROLE ANTI-DOPAGE

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage. En cas de contrôle, l'athlète pourra être accompagné d'une personne de son choix, et devra justifier de son identité.

13 MASSAGES ET SERVICE de KINESITHERAPIE

Une équipe de kinésithérapeutes assureront gratuitement un massage de récupération après l'arrivée sur le 10 km et le semi-marathon.

14 VESTIAIRES DOUCHESSANITAIRES

Attention : ni douche ni vestiaire disponible sur cette épreuve. Des boxes toilettes sanitaires de plein air sont mis à disposition des participants sur le site. Les concurrents sont vivement invités à les utiliser et à prendre leurs dispositions pour respecter l'environnement et la qualité du site.

15 CONSIGNE

Un service de consigne des effets personnels en sacs poubelles tenu par des bénévoles est mis à disposition des participants place de la République le jour de l'épreuve à partir de 12H00. ***Attention à ne pas laisser d'objet de valeur.*** *L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou manque constaté lors de la récupération du sac.*

16. CLASSEMENTS et RESULTATS

Le chronométrage est réalisé par BREIZH CHRONO.

Un classement sera organisé suivant les catégories FFA.
Les résultats seront affichés à l'arrivée et seront également consultables le soir même sur internet. Les réclamations doivent être déposées dans les ***30 minutes*** *suivant l'affichage.*

Course 10 km *: temps maximum de classement officiel : 1 h30 (sortie du parcours à 16h00)*
Course semi-marathon *: temps maximum de classement officiel : 2h30 (sortie du parcours à 18h30)*

17 RECOMPENSES

Chacune des épreuves sera dotée des récompenses suivantes remises aussitôt les classements établis:

Courses 1 km et 3 km*: une médaille et un lot partenaire seront remis à chacun des arrivants. Une coupe au premier de chaque catégorie, une médaille aux deux suivants.*

Courses 10 km et semi-marathon *:*
Une coupe et un lot de valeur seront attribués aux trois premiers arrivants au scratch femme et homme.
Une coupe au premier de chaque catégorie FFA et une médaille aux deux suivants.
Une coupe récompensera l'école de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau la mieux représentée en nombre sur les courses enfants.

Une coupe récompensera le groupe (club, groupe associatif constitué) le plus nombreux représenté sur l'ensemble des 2 courses du 10 km et semi-marathon.
Des lots seront tirés au sort au fur et à mesure des arrivées.

18 RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Une partie des courses se déroulera avec l'accord de la direction du Musée National, autour du Grand Parterre dans l'emprise du Château de Fontainebleau exceptionnellement mis à notre disposition
Chaque coureur doit également s'engager à respecter le site classé pour préserver le renouvellement des autorisations exceptionnelles accordées pour le déroulement des courses.
L'organisateur a signé une « CHARTE DE L'EVENEMENT DURABLE » et s'est engagé à respecter les points suivants :

- *mettre des containers et poubelles de tri sélectif à la disposition des coureurs et organisateurs au départ, à l'arrivée et aux points de ravitaillement pour y déposer tous détritus y compris les produits de ravitaillement.*
- *éviter les surplus d'emballage ou jetables autant que possible.*
- *limiter les déplacements motorisés au strict minimum.*
- *préférer les produits de saison et issus du commerce équitable.*